



Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

Point d'information du COG

Sommaire

[Conditions météorologiques](#)

[Incendies de forêt](#)

[Espace sécurité civile](#)

Conditions météorologiques

Aucun événement météorologique significatif n'est prévu dans les prochains jours.

Source : Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC)

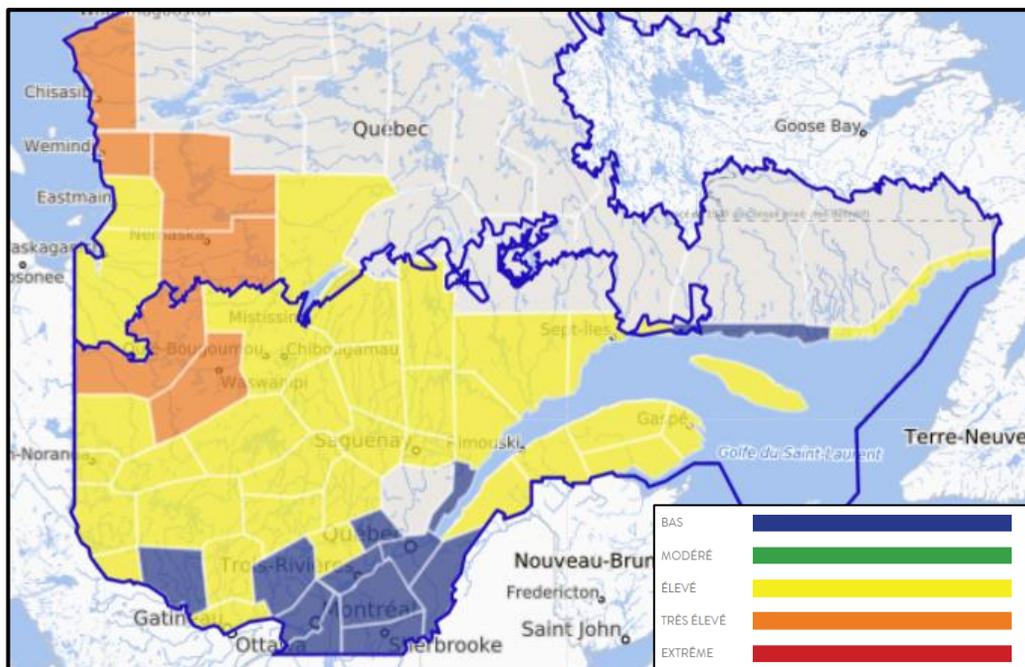
Les bulletins d'alerte météo émis par ECCC se retrouvent [ici](#).

Incendies de forêt

Zone intensive

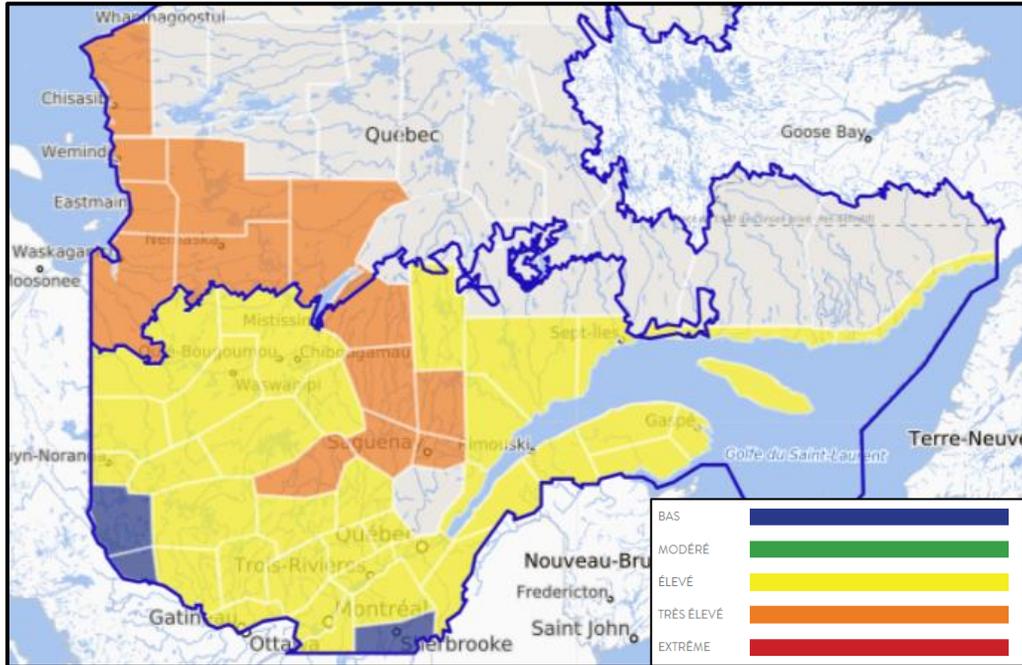
Présentement, aucun feu n'est en activité dans la zone intensive sur le territoire du Québec. À ce jour, dans la zone de protection intensive, 71 incendies ont été combattus et 83.9 hectares ont été incendiés. La moyenne des dix dernières années, à la même date, est de 94 incendies pour 74,6 hectares touchés.

Danger d'incendie de forêt – 10 mai 2024, 9 h 15



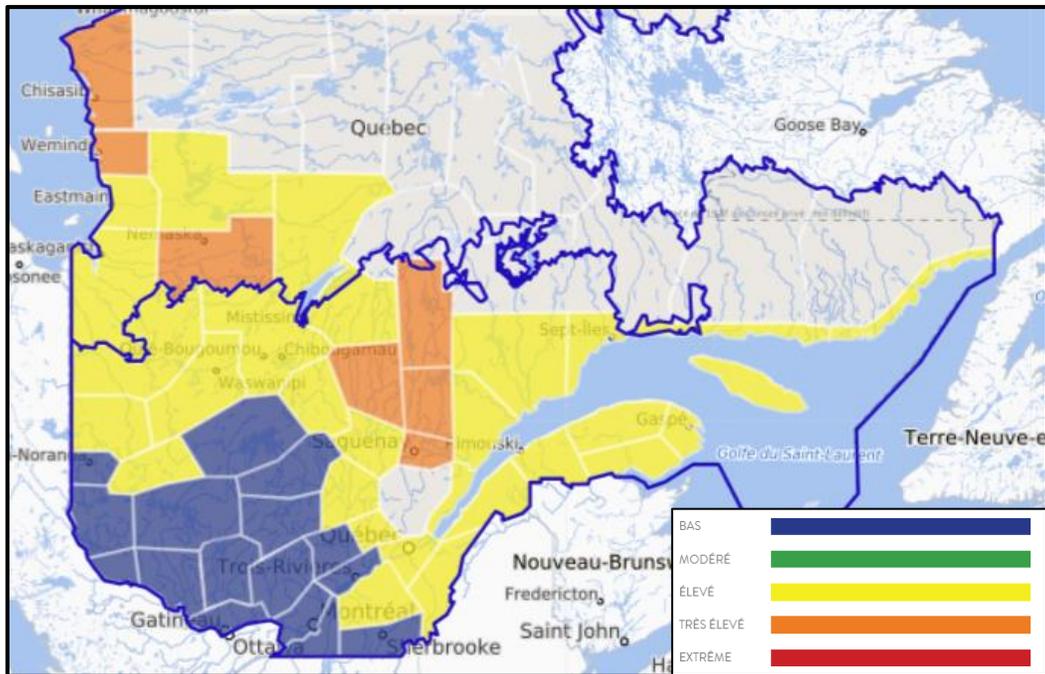
Source : SOPFEU

Danger d'incendie de forêt – 11 mai 2024, 9 h 15



Source : SOPFEU

Danger d'incendie de forêt – 12 mai 2024, 9 h 15



Source : SOPFEU



Espace sécurité civile

Saviez-vous que...

Saviez-vous que selon la Loi sur la sécurité civile, les municipalités sont les premières responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile? Pour répondre adéquatement à cette obligation, elles désignent un **coordonnateur municipal de la sécurité civile** pour se préparer et prévenir d'éventuels sinistres.

Il a la responsabilité de mettre en place une structure dans la municipalité qui s'occupe tant de la gestion des risques de sinistre que de la coordination de la réponse aux sinistres.

Selon ses obligations réglementaires, il doit minimalement :

- Coordonner la mise en œuvre entière ou partielle du plan de sécurité civile de la municipalité, selon les conséquences réelles ou appréhendées du sinistre;
- Mobiliser les personnes désignées par la municipalité requises pour répondre adéquatement à la situation;
- Approuver le contenu du message d'alerte à la population;
- Autoriser la diffusion du message d'alerte;
- Lancer l'alerte à toute la population ou à une partie de celle-ci.

Le coordonnateur municipal de la sécurité civile est un pilier fondamental de la résilience aux sinistres au Québec. Pour en apprendre plus sur son rôle et ses responsabilités, veuillez consulter [la trousse d'information qui lui est consacrée sur Québec.ca](#), ou contactez [la direction régionale de votre région](#).